

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 27 JUIN 2025 À 08 H15

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 20/06/25

Conseillers en
exercice :
84
Conseillers
présents :
68
Conseillers
représentés :
16
Total votants :
0

**RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS - 2024**

DÉLIBÉRATION N°DEL20250627_098

Commission principale : 6 Déchets ménagers

Rapporteur : Laurent BRUNMUROL.

Le Conseil métropolitain de la Métropole clermontoise s'est réuni le 27 juin 2025 à 08 H15 avenue
de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, François CARMIER, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Fabienne THOULY-VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Maryse BOSTVIRONNOIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Marcel ALEDO pouvoir à Hervé PRONONCE
Flavien NEUVY pouvoir à Jocelyne CHALUS
Serge PICHOT pouvoir à René DARTEYRE
Sylvain CASILDAS pouvoir à Eric GRENET
Laurent GANET pouvoir à Laurent BRUNMUROL
Richard BERT pouvoir à Christine FAURE
Nicolas BONNET pouvoir à Thomas WEIBEL
Christine PEROL BEYSSI pouvoir à Christophe BERTUCAT
Philippe MAITRIAS pouvoir à Bernard BARRASSON
Luc LEVI ALVARES pouvoir à Patrick NÉHÉMIE
Sylvie VIEIRA DI NALLO pouvoir à Chantal LELIÈVRE
Vincent SOULIGNAC pouvoir à Rémi CHABRILLAT
Jérôme AUSLENDER pouvoir à Grégory BERNARD
Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY
Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE
Christine BIGOURET pouvoir à Maryse BOSTVIRONNOIS

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLÉ
COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE -
ÉNERGIE - AIR - CLIMAT - DÉCHETS MÉNAGERS - AGRICULTURE -
ALIMENTATION du 2 juin 2025
BUREAU du 13 juin 2025
CONSEIL MÉTROPOLITAIN du 27 juin 2025

Direction Gestion des Déchets / 9849
Michel VALENTE

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - 2024

L'article L.2224-1 du Code général de l'environnement impose la production annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets, afin d'évaluer la performance du service, d'assurer la transparence auprès des usagers et de favoriser une démarche d'amélioration continue ;

Le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est un outil d'information comprenant obligatoirement un ensemble d'indicateurs techniques et financiers. Ce rapport vise les objectifs suivants :

- rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le sujet dans une logique de transparence,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service pour favoriser leur prise de conscience des enjeux de prévention et du tri des déchets mais aussi l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public. Il est également présenté, pour avis, à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et enfin, il est ensuite transmis aux communes membres pour présentation à leur conseil municipal et il est mis à disposition du public des communes membres de la Métropole et sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole.

Les indicateurs présents dans le rapport sont d'ordre techniques et financiers, à savoir :

- habitants desservis par la collecte, types et fréquences des collectes proposées, quantités collectées, nature des traitements etc.,
- montant des dépenses du service, modalités de financement, modalités d'exploitation.

Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Clermont Auvergne Métropole pour l'année 2023 annexé à la présente délibération

TOTAL VOTANTS :	0	=	68 Conseillers Présents	+	16 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Le Secrétaire de Séance,

René DARTEYRE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président
Laurent BRUNMUROL



N°DEL20250627_098

Direction Gestion des Déchets / 9849



clermont
auvergne
métropole

Rapport 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce document est présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante.

Regroupant un ensemble d'indicateurs techniques et financiers, ce rapport vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité.

LES FAITS MARQUANTS DE 2024

En 2024, Clermont Auvergne Métropole a poursuivi son engagement en faveur d'un service public des déchets toujours plus performant, adapté aux évolutions réglementaires et aux attentes de nos habitants. Cette année a été marquée par plusieurs avancées majeures avec l'adoption d'un nouveau règlement de collecte, les travaux de modernisation de la déchèterie de Pont-du-Château et le début du déploiement de points d'apports volontaire pour les biodéchets.

L'adoption d'un nouveau règlement de collecte constitue une étape essentielle pour harmoniser et moderniser nos pratiques. Ce nouveau règlement, plus adapté aux mutations de notre territoire, vise à organiser plus efficacement le service public de collecte des déchets ménagers, protéger notre environnement, définir les responsabilités, prévenir les risques et améliorer la qualité du service public.

Parallèlement, les travaux de modernisation de la déchèterie de Pont-du-Château ont débuté. Ce chantier témoigne de notre volonté d'offrir aux usagers des équipements plus accessibles, plus fonctionnels notamment au regard de la multiplicité des éco-organismes et enfin, plus respectueux des normes environnementales actuelles.

Enfin, 2024 a vu l'installation des premiers abris bacs dédiés aux biodéchets sur notre territoire. Avec l'obligation nationale de généraliser le tri à la source des biodéchets, ce nouveau dispositif va compléter l'offre déjà existante sur la Métropole et il illustre de notre capacité à proposer des solutions adaptées au territoire et accompagner les changements de comportement nécessaires pour mieux valoriser nos déchets organiques.

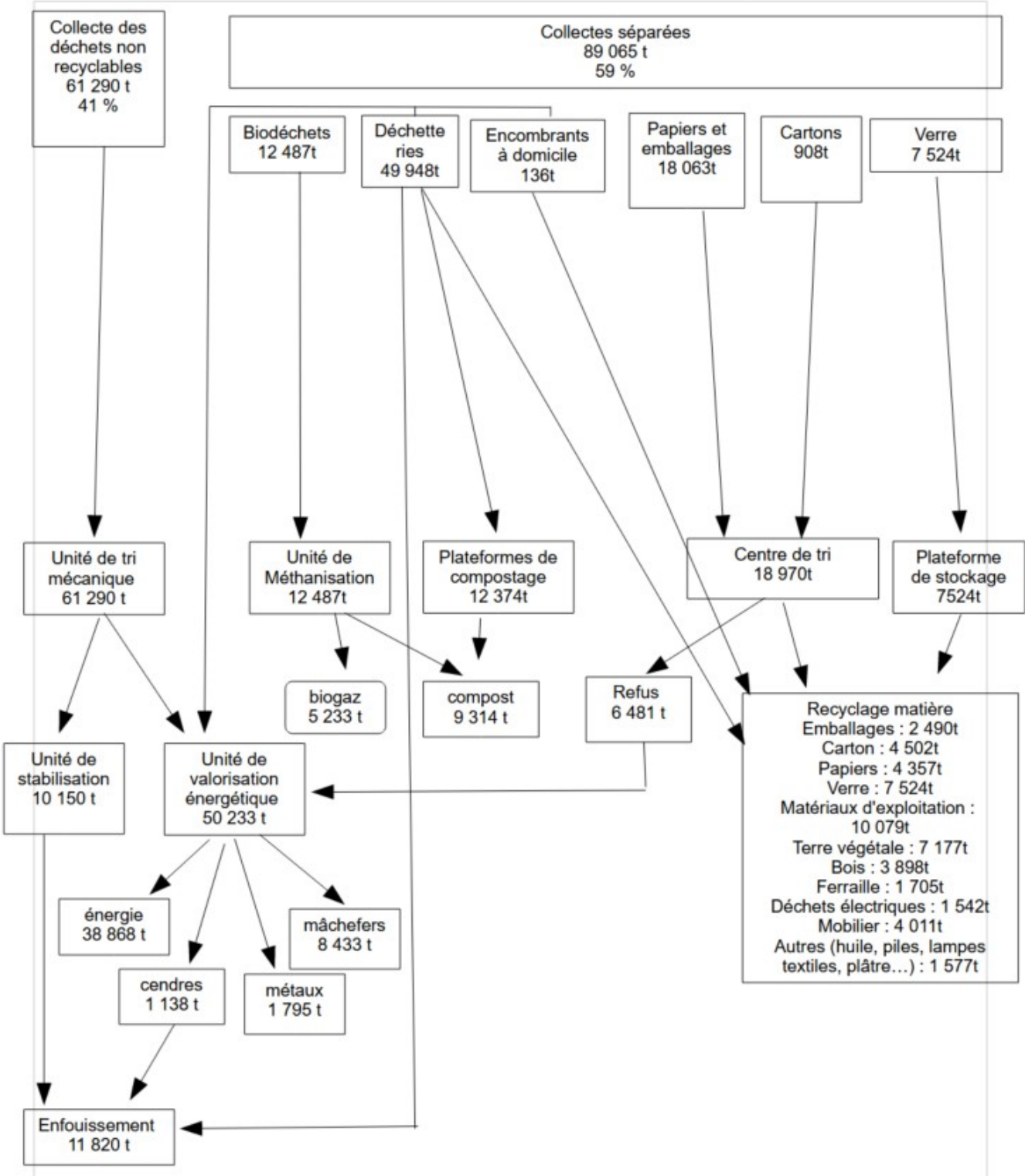
Ces projets ambitieux traduisent notre exigence d'amélioration continue et notre attachement à proposer un service public de qualité, au service de la transition écologique.



Sommaire

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	5
2. LA COLLECTE DES DÉCHETS	7
3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS	16
4. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	21
5. LA COMMUNICATION ET LES ANIMATIONS	28
6. LE COÛT DU SERVICE	32
7. LES CHIFFRES CLÉS	36
8. L'ÉVOLUTION DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS	38

Vision d'ensemble des collectes



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le



ID : 063-246300701-20250710-DEL20250627_098-DE

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole :

21 communes

296 677 habitants (+0,03 % par rapport à 2023)

30 330 hectares

Aubière (10 273 hab.)

Aulnat (4 127 hab.)

Beaumont (10 787 hab.)

Blanzat (3 729 hab.)

Cébazat (8 949 hab.)

Ceyrat (6 548 hab.)

Chamalières (17 591 hab.)

Châteaugay (3 143 hab.)

Clermont-Ferrand (147 751 hab.)

Cournon-d'Auvergne (20 020 hab.)

Durtol (1 964 hab.)

Gerzat (10 268 hab.)

Le Cendre (5 455 hab.)

Lempdes (8 646 hab.)

Nohanent (2 246 hab.)

Orcines (3 584 hab.)

Pérignat-lès-Sarliève (2 875 hab.)

Pont-du-Château (12 422 hab.)

Romagnat (7 905 hab.)

Royat (4 420 hab.)

Saint-Genès-Champanelle (3 974 hab.)

Clermont Auvergne Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sous la forme d'une Métropole au 1er janvier 2018.

Les services mis en œuvre :

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et selon le type de collecte, elle peut assurer cette mission soit en régie, c'est-à-dire par ses propres moyens, soit en la confiant à des entreprises, dans le cadre de marchés publics.

7 collectes différentes sont proposées :

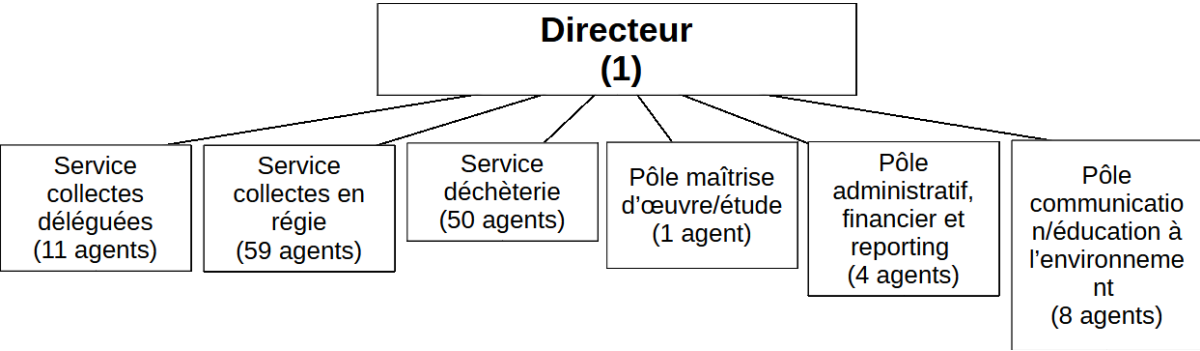
- la collecte des déchets non recyclables en porte-à-porte,
- la collecte des papiers et emballages en porte-à-porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte,
- la collecte des biodéchets en porte-à-porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre),
- la collecte en déchèterie,
- la collecte des encombrants à domicile.

En plus de ces collectes, Clermont Auvergne Métropole propose à ses habitants des composteurs et ce, sans contrepartie financière. La compétence traitement des déchets a été transférée en 2014 au VALTOM, syndicat assurant, pour le compte de ses adhérents, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

	Projet / Opération	CAM-F020	V 1.0
	Titre du document	Pages : 5 / 39	

Les moyens humains

En 2024, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole comptait 134 agents



Les modalités d'exploitation du service

Commune	Collectes en porte-à-porte	Collecte des encombrants à domicile	Collecte des points d'apport volontaire		Maintenance des bacs
			Verre	Papier/plastique	
Aubière	D	D	D	D	D
Aulnat	R	D	R	R	D
Beaumont	D	D	D	D	D
Blanzat	D	D	D	D	D
Cébazat	D	D	D	D	D
Ceyrat	D	D	D	D	D
Chamalières	D	D	D	D	D
Châteaugay	D	D	D	D	D
Clermont-Ferrand	D	D	D	D	D
Cournon-d'Auvergne	R	D	R	R	D
Durtol	D	D	D	D	D
Gerzat	D	D	R	D	D
Le Cendre	R	D	R	R	D
Lempdes	R	D	R	R	D
Nohanent	D	D	D	D	D
Orcines	R	D	R	R	D
Pérignat-les-Sarliève	R	D	R	R	D
Pont-du-Château	R	D	R	R	D
Romagnat	D	D	D	D	D
Royat	D	D	D	D	D
Saint-Genès-Champanelle	R	D	R	R	D

D = prestation déléguée
R = prestation en régie

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le



ID : 063-246300701-20250710-DEL20250627_098-DE

La collecte en porte-à-porte

Présentation

Clermont Auvergne Métropole assure 4 collectes en porte-à-porte :

- la collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
- la collecte des papiers et emballages (bac à couvercle jaune)
- la collecte des cartons des professionnels (bac à couvercle bleu)
- la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)

Modalités

Les usagers disposent de bacs à couvercle noir pour déposer leurs déchets non recyclables, des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs papiers et emballages et des bacs à couvercle vert d'eau pour déposer leurs biodéchets (zones pavillonnaires et gros producteurs).

Des points d'apport volontaire pour les biodéchets sont proposés sur certaines zones non couvertes par la collecte des biodéchets en porte-à-porte (Pérignat-les-Sarliève, Pont-du-Château, Montferrand). Le déploiement sur l'ensemble du territoire se fera quant à lui sur 2025.

Des composteurs sont également proposés aux ménages : composteur individuel de jardin, composteur partagé de centre-bourg, composteur de pied d'immeuble.

Certains secteurs de la métropole bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces). Ces derniers disposent d'un bac à couvercle bleu pour cette collecte.

Le nombre et la taille des bacs sont déterminés par le nombre d'habitants et le type d'activités.

A noter que chaque année, est assurée une désinfection des bacs déchets non-recyclables et biodéchets.

Lorsque les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des sacs (noirs pour les déchets non recyclables et jaunes pour les papiers et emballages). Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte. Dans certains cas, les habitants déposent leurs déchets dans des dispositifs d'apports volontaires (conteneurs enterrés, claustras...).

Nombre de bacs en place	2023	2024	Évolution
Bacs à couvercle noir (déchets non recyclables)	98 880	99 005	+0,13%
Bacs à couvercle jaune (papiers et emballages)	88 191	89 058	+0,98%
Bacs à couvercle vert d'eau (Biodéchets)	49 494	50 190	+1,41%
Bacs à couvercle bleu (Cartons professionnels)	1 813	1 846	+1,82%

Fréquences de collectes

La collecte des déchets non-recyclables

Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre-ville de Clermont-Ferrand et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Zone FFOM	Toute l'année	1 fois par semaine
Zone non FFOM	Toute l'année	2 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	Toute l'année	+ de 3 fois par semaine

	Projet / Opération	CAM-F020	V 1.0
	Titre du document	Pages : 7 / 39	

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l’année.

La collecte des papiers et emballages

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l’année.

La collecte des biodéchets

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine
Gros producteurs et abris-bacs biodéchets	Toute l'année	1 à 2 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l’année.

La collecte des cartons des professionnels

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Zones industrielles	Toute l'année	1 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l’année.

Pour les communes de la zone régie, les collectes ne sont pas assurées les jours fériés.

Pour les communes de la zone déléguée, les collectes ne sont pas assurées le 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

Quantités collectées en porte à porte (en tonnes et en kg/hab)

Matériaux collectés	2023	2024	Evolution
Déchets non recyclables	57 615,48 t (194,79 kg/hab)	57 280,94 t (193,08 kg/hab)	- 0,58 % (- 0,88 %)
Papiers et emballages	16 604,65 t (56,14 kg/hab)	16 879,85 t (56,90 kg/hab)	+ 1,66 % (+ 1,35%)
Biodéchets	10 680,65 t (36,11 kg/hab)	12 487,21 t (42,09 kg/hab)	+ 16,91 % (+ 16,56 %)
Cartons des professionnels	890,98 t (3,01 kg/hab)	875,08 t (2,95 kg/hab)	-1,78 % (-2,08 %)
TOTAL	85 766,28 t (289,96 kg/hab)	87 523,08 t (295,01 kg/hab)	+ 2,05 % (+1,74 %)

En 2024, la quantité totale de déchets collectés est en hausse par rapport à 2023 (+ 2,05 %). Elle représente 87 923 tonnes, soit 295 kg par habitant en 2024 contre 290 kg en 2023. Nous observons une légère diminution des déchets non recyclables (- 0,58 %), accompagnée d'une hausse des déchets triés, en particulier des biodéchets du fait d'une poubelle verte qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 et d'autre part, du déploiement de la collecte des biodéchets des restaurateurs.

La mise en place du tri dans les cimetières

Suite à différentes expérimentations menées sur le site de Montferrand (site de compostage, bac à récupération des pots, stand de sensibilisation...), le choix a été fait d'installer des bacs biodéchets et déchets non recyclables dans les cimetières. L'objectif principal était de détourner les déchets végétaux pour une valorisation en plateforme de compostage. En 2024, 3 cimetières sur les 4 de Clermont-Ferrand ont bénéficié de cette démarche qui a permis de composter plus de 16 tonnes de déchets verts.

La collecte en apport volontaire

Présentation

3 types de points d'apports volontaires sont répartis sur les communes de Clermont Auvergne Métropole :

- pour les emballages en verre,
- pour les déchets non recyclables
- pour les papiers et emballages

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont installés et répartis en fonction de la présence ou non de locaux poubelles, de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc. Afin de favoriser une meilleure intégration sur l'espace public, notamment dans les centres-villes, la Métropole développe l'installation de colonnes enterrées et / ou de claustras (ensemble de bacs regroupés entre 4 parois métalliques ajourées laissant les couvercles accessibles). Depuis 2016, sur certains ensembles d'habitats verticaux, les bacs à roulettes ont été remplacés par des colonnes : une colonne pour les déchets non recyclables et une colonne pour les papiers et emballages.

En 2024, 37 abris-bacs biodéchets ont été installés sur les communes de Pont-du-Château, Pérignat-les-Sarliève, Montferrand et à la déchèterie des Gravanches. Ce dispositif métallique accueille un bac dont le contenu est intégré à la collecte des biodéchets en porte-à-porte.

Nombre de colonnes en place	2023	2024	Évolution
Colonnes à verre enterrées	139	144	+ 3,60 %
Colonnes à verre aériennes	606	594	- 1,98 %
Colonnes déchets non recyclables enterrées	65	68	+ 4,62 %
Colonnes déchets non recyclables aériennes	301	321	+ 6,64 %
Colonnes déchets non recyclables ascenseurs	16	17	+ 6,25 %
Colonnes papiers/emballages enterrées	60	71	+ 18,33 %
Colonnes papiers/emballages aériennes	307	323	+ 5,21 %
Colonnes papiers/emballages ascenseurs	11	5	-54,55 %
Colonnes papiers	4	4	0 %
Colonnes bouteilles en plastique	2	2	0 %
Colonnes cartons	9	14	+ 55,56 %
Claustras	34	48	+ 41,18 %
Abris-bacs biodéchets	/	37	/

Fréquences de collectes

Les fréquences de collecte sont adaptées à l’utilisation des points. Les collectes sont réalisées du lundi au vendredi, entre 5 h et 23 h.

Progressivement, les conteneurs destinés aux papiers-cartons et bouteilles en plastique sont retirés et remplacés par des colonnes papiers et emballages.

Quantités collectées en point d’apport volontaire

Matériaux collectés	2023	2024	Évolution
Déchets non recyclables	3 813,92 t (12,89 kg/hab)	4 009,47 t (13,51 kg/hab)	+ 5,13 % (+ 4,81 %)
Papiers et emballages	1 098,08 t (3,71 kg/hab)	1 183,03 t (3,99 kg/hab)	+ 7,74 % (+ 7,41 %)
Cartons	8,86 t (0,03 kg/hab)	32,42 t (0,11 kg/hab)	+ 265,91 % (+ 264,82 %)
Verre	7 642,94 t (25,8 kg/hab)	7 523,62 t (25,4 kg/hab)	- 1,56 % (-1,55%)
TOTAL	12 563,80 t (42,48 kg/hab)	12 748,54 t (42,97 kg/hab)	+ 1,47 % (+ 1,17 %)

La collecte du verre est en baisse par rapport à 2023 (-1,56%), la baisse n’est pas propre à la Métropole, elle se retrouve sur l’ensemble du territoire national.

Le dispositif cliiink

Depuis février 2023, des boîtiers cliiink sont installés sur des colonnes à verre. Ce dispositif permet aux usagers de valoriser leur dépôt de verre en bons d’achat ou de réduction dans les commerces partenaires.

	2023	2024	Evolution
Nombre de colonnes à verre équipées d’un boîtier cliiink	332	317	-4,52 %
Nombre de comptes cliiink depuis la mise en place	8 296	10 657	+ 28,46 %
Nombre de souscriptions à des offres sur l’année	2 223	2 398	+ 7,87 %

En 2024, 63% des utilisateurs ont moins de 45 ans, c’était 59% en 2023.

La collecte en déchèterie

Présentation

Clermont Auvergne Métropole compte 7 déchèteries sur l'ensemble de son territoire, toutes accessibles à l'ensemble de ses habitants.

Par convention, les communes d'Aydat, Chanonat (pour moitié), Lussat, Malintrat, Mur-sur-Allier (Mezel, Dallet), Saint-Beauzire, Saint-Saturnin (pour moitié), Saulzet-le-Froid et Sayat ont également accès aux déchèteries, ce qui représente 14 184 habitants en 2024 (- 0,35 % par rapport à 2023).

Lieu de la déchèterie	Horaires d'ouverture	
	Périodes	Jours
Blanzat	Toute l'année	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Gravanches (Clermont-Fd)		
Cournon-Lempdes		Samedi et dimanche : de 9h à 19h
Gerzat		
Pont-du-Château		
Romagnat		
Saint-Genès-Champanelle		

Conditions d'accès

Les 7 déchèteries sont accessibles sur présentation d'une carte aux gardiens. La demande de ce pass-déchèterie est réalisée sur le site Internet de Clermont Auvergne Métropole.

- Pour les particuliers : gratuit jusqu'à 50 apports/an et au-delà, 10 €/apport.
- Pour les professionnels : 42,20 € par dépôt.
- Pour les associations : gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Auvergne Métropole et qui sont agréées par celle-ci. Au-delà des 50 apports : 10 €/apport.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T et les apports sont limités à 2 m3 et à 2 voyages par jour.

Fréquentation (en nombre de passages)

2023							2024						
Fréquentation	Particuliers	Professionnels	Mairies	Associations	Sans badge	TOTAL	Particuliers	Professionnels	Mairies	Associations	Sans badge	TOTAL	EVOLUTION
Cournon-Lempdes	68 590	480	0	451	3 388	72 909	91 045	507	2	481	4 382	96 417	+32,24%
Romagnat	64 483	170	0	154	3 703	68 510	74 415	185	0	245	4 585	79 430	+15,94 %
Gravanches (Clermont-Ferrand)	64 744	310	0	732	4 991	70 777	53 821	171	0	524	5 174	59 690	-15,66 %
Blanzat	49 049	137	5	172	4 555	53 918	61 280	162	9	180	3 260	64 891	+20,35 %
Gerzat	25 905	308	2	211	2 084	28 510	39 918	384	0	431	5 258	45 991	+61,32 %
Saint-Genès-Champanelle	26 905	104	4	56	1 293	28 362	27 486	132	6	49	1 359	29 032	+2,36 %
Pont-du-Château	40 573	122	10	99	4 119	44 923	18 225	40	0	43	1 603	19 911	-55,68 %
TOTAL	340 249	1 631	21	1 875	24 133	367 909	366 190	1 581	17	1 953	25 621	395 362	+7,46 %

Les fluctuations de fréquentations en déchèteries sont dues aux travaux de modernisations et de renouvellements de certains sites, ce qui a entraîné des périodes de fermeture de certaines déchèteries et, de fait, un report des usagers sur la déchèterie de Pont-du-Château se sont reportés, du fait de sa fermeture pour travaux, sur celle de Cournon / Lempdes).

Quantités collectées (en tonnes)

Type de déchets		2023	2024	Évolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	8 882,49	12 373,61	+ 39,30%
	Matériaux d'exploitation	13 162,26	10 079,44	- 23,42%
	Terre Végétale	3 629,76	7 176,86	+97,72%
	Bois	4 338,49	3 898,12	- 10,15%
	Ferrailles	1 635,44	1 704,62	+ 4,23%
	Carton	918,66	957,80	+ 4,26%
	Pneus	133,79	171,30	+ 28,04%
	Huile de vidange	74,61	73,62	-1,33%
	Batterie	7,70	9,43	+ 22,56%
	Lampes Néons	4,86	4,87	+ 0,29%
	Huile alimentaire	8,97	10,74	+ 19,70%
	Piles	8,84	12,09	+ 36,77%
	D.E.E.E. *	1 438,29	1 461,77	+ 1,63%
	Gros électroménager hors froid	524,63	551,22	+ 5,07%
	Gros électroménager froid	227,62	248,45	+ 9,15 %
	Écrans	136,91	118,33	-13,57%
	Petit Appareil en Mélange	549,13	543,77	-0,98%
	Textile	259,92	305,70	+ 17,61%
	Polystyrène	0	22,51	/
	Plâtre	797,46	790,94	-0,82%
	Laine de roche	0	0,52	/
	Laine de verre	0	0,90	/
	Menuiserie vitrée	0	22,46	/
	Cartouches encre	1,73	1,88	+8 ,59%
	Bouteilles de gaz petit volume	18,21	21,00	+ 15,30%
	Extincteurs petit volume	9,96	7,93	-20,39%
	Mobilier	3 065,31	3 971,04	+ 29,55%
	Bricolage Jardins	0	4,40	/
	Articles Sports et Loisirs (ALS)	6,53	11,50	+76,25%
	Déchets Toxiques	102,19	102,64	+0,44%
	Radiographie	2,23	2,75	+ 23,66%
	Sous total	38 507,67	43 200,43	+12,19%
	Déchets non valorisés	Encombrants	6 246,54	6 431,04

Envoyé en préfecture le 10/07/2025 Reçu en préfecture le 10/07/2025 Publié le 10/07/2025 ID : 063-246300701-20250710-DEL20250627_098-DE			
Déchets toxiques	262,77	263,92	+0,44%
Amiante cimentée	36,96	50,84	+37,56%
D.A.S.R.I.**	2,01	1,74	- 13,40%
Sous total	6 548,28	6 747,54	+3,04%
TOTAL DES APPORTS	45 055,949 (144,94 kg/hab***)	49 947,97 (160,68 kg/hab***)	+10,86%

* D.E.E.E. : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

** D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

*** Population Clermont Auvergne Métropole + communes conventionnées

La quantité de déchets collectée en déchèterie augmente de 10,86 % avec, notamment, une très nette augmentation des déchets verts (+ 39.30 %) due aux conditions météorologiques particulièrement clémente pour ce flux, sur 2024.

En 2024, nous observons une réaffectation des terres végétales qui auparavant étaient évacuées avec les matériaux d'exploitation.

De nouvelles filières de tri ont été mises en place en 2024 : laines de verre et de roche, menuiseries, articles de bricolage et de jardinage.

La répartition des tonnages par déchèteries est la suivante : Blanzat (11,90 %), Romagnat (13,50 %), Gravanches (10,03 %), Cournon-Lempdes (32,19 %), Gerzat (22,12 %), Saint-Genès-Champanelle (6,22 %) et Pont-du-Château (3,88 %), cette dernière ayant été fermée une partie de l'année 2024 pour travaux.

Les meubles

Ecomaison est l'éco-organisme qui collecte l'éco-participation versée lors de tout achat de meuble et il l'utilise pour soutenir la prise en charge, par les collectivités, des meubles en fin de vie.

Pour cela, Ecomaison met en place des bennes dans les déchèteries pour valoriser ces matériaux et les détourner, notamment, des déchets encombrants.

En 2023, au regard des contraintes fixées par Ecomaison, 6 déchèteries bénéficiaient de cette collecte : Blanzat, Gravanches, Cournon-Lempdes, Pont-du-Château, Romagnat et Gerzat. Sur la déchèterie de Saint-Genès-Champanelle, les meubles étaient déposés avec les encombrants.

Les DASRI

Les personnes en auto-traitement, atteintes par exemple de diabète, maladies auto-immunes, hypercholestérolémie... produisent des déchets perforants (aiguilles, seringues...).

Ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer.

De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Depuis le 12 décembre 2012, l'association DASTRI est agréée pour collecter ce type de déchets.

Les malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques en pharmacie.

Les patients trient leurs déchets de soins à domicile. Ils peuvent ensuite les apporter dans un lieu de collecte habilité (pharmacie déclarée) ou dans une déchèterie de Clermont Auvergne Métropole.

Les D.E.E.E.

La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques est coordonnée par l'éco-organisme ECOSYSTEM. Celui-ci fait notamment appel à l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie) pour la récupération des produits blancs.

Les textiles

La collecte et le tri des vêtements, linges, chaussures (TLC) est assurée par un chantier d'insertion de l'association "Les Mains Ouvertes". Il comprend le transport des TLC depuis les déchèteries et leur tri dans les locaux de l'association. La majorité des vêtements sont revendus dans les boutiques et sites de l'association. Le reste est orienté vers des filières de recyclage adaptées (chiffons, isolants...).

Les radiographies

En 2019, une collecte spécifique de radiographies a été mise en place dans les déchèteries au profit de l'association PHAMM (Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical). Les radiographies argentiques (Alpes Argent à Genas, tandis que celles en papier (dossiers médicaux) transitent par ECHALIER/PAPREC pour être détruites et valorisées. L'argent récolté permet à l'association d'acquérir du matériel médical.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 063-246300701-20250710-DEL20250627_098-DE

L'amiante liée

En 2020, un service de collecte de l'amiante a été mis en place par le VALTOM. Réservé aux particuliers dans la limite de 150kg par foyer et par an, ce service s'organise de la manière suivante :

- 1 - Récupération dans l'une des 7 déchèteries de la Métropole d'un contenant homologué et adapté à ces déchets.
- 2 - Prise de rendez-vous auprès de la plateforme "Déchets Toxiques Véolia"
- 3 - Apport des déchets amiantés à la plateforme.

Tout au long de ces étapes, des bordereaux de suivis permettent de tracer le transport et le traitement de ces déchets.

Le démontage des jantes sur les pneus

L'entreprise réalisant la collecte des pneus n'acceptant pas ceux montés sur jante, une prestation a été commandée à l'entreprise à but d'emploi Job'EBE. Ainsi, l'entreprise assure la séparation des deux parties afin de pouvoir recycler ces matières dans les bonnes filières. En 2024, c'est 3 128 roues qui ont été démontées de leurs jantes et ainsi été valorisées.

	Projet / Opération	CAM-F020	V 1.0
	Titre du document	Pages : 14 / 39	

La collecte des encombrants à domicile

Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Ces objets peuvent être déposés en déchèterie.

Néanmoins, Clermont Auvergne Métropole propose, en complément des déchèteries, une collecte à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 6 m3.

Afin d’éviter tout abus et de destiner le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchèterie, une participation financière est demandée aux usagers, qui se décline comme suit :

Volume	Tarifs
<2 m3	10,00 €
Entre 2 et 3,9 m3	20,00 €
Entre 4 et 6 m3	30,00 €

Quantités collectées (en m3 et en nombre d’enlèvements)

	2023	2024	Évolution
Nombre de m3	3 178	3 560	+ 12,02 %
Nombre d’enlèvements	904	1 010	+ 11,73 %
Volume moyen des enlèvements (en m3)	3,51	3,53	+ 0,26%

Après la collecte auprès des particuliers, les encombrants sont conduits sur un site de tri du prestataire afin de valoriser les différents objets.

Type des déchets (en tonnes)	2023	2024	Evolution
DEEE	67,56	80,12	+ 18,59 %
Mobilier	44,36	39,96	- 9,92 %
Non-recyclable	17,17	15,45	-10,03%
Total	129,09	135,53	+ 4,99 %
Taux de valorisation	86,70%	88,60 %	+ 2,19 %

3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le



ID : 063-246300701-20250710-DEL20250627_098-DE

Le traitement des déchets

Préambule

Clermont Auvergne Métropole est membre du Valtom, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le rapport annuel qu'il réalise sur son activité complète ce document sur la partie « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Évolution des quantités de déchets depuis 2010 (en tonnes)

	2010	2024
Quantité totale de déchets collectés par Clermont Auvergne Métropole	143 411	150 355
Indice d'évolution*	100	104,84

*L'indice d'évolution est obtenu en multipliant le tonnage de l'année 2024 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte

Type de collecte	Exutoire	Prestataire	Adresse
Déchets non recyclables	Incinération	VERNEA	1 chemin de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Biodéchets	Méthanisation	VERNEA	1 chemin de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Papiers et emballages	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Fd
Cartons	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Fd

Le traitement des déchets collectés en apport volontaire

Type de collecte	Exutoire	Prestataire	Adresse
Verre	Quai de transfert	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Papier-carton	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Bouteille plastique	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

Le traitement des déchets collectés en déchèterie

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	PRAXY	5 rue André Marie Ampère 63360 Gerzat
Déchets verts	Compostage	VERNEA/BOILON	Clermont-Fd / Lempty
Cartons	Recyclage	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Fd
Pneumatiques	Incinération, cimenterie ou rechapage	ALIAPUR	17 cours Albert Thomas 69447 Lyon cedex 03 (siège social)
Piles	Recyclage	COREPILE	17 rue Georges Bizet 75016 Paris (siège social)
Gravats	Valorisation matière (Matériaux d'exploitation)	COLAS	Rue André Marie Ampère 63360 Gerzat
Encombrants	Incinération	VERNEA	1 chemin de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Meubles Brico Jardin Jouets	Recyclage	ECOMAIISON	50 avenue Daumesnil 75012 Paris (siège social)
D.E.E.E.	Dépollution, Recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Lampes et tubes fluorescents	Dépollution, Recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Amiante cimentée	Enfouissement	VEOLIA	216 Avenue Jean Mermoz, 63100 Clermont-Ferrand
Déchets toxiques	Valorisation matière, incinération ou régénération	ECO-DDS CHIMIREC	117 avenue Victor Hugo Boulogne-Billancourt (siège social) Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Huile alimentaire	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Huile de vidange	Régénération	AUVERGNE CARBURANT	Za des Ronzières, 17 rue du Mont Mouchet 63510 Aulnat
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	Espace Hamelin 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris (siège social)
Cartouches encre Articles de Sports et Loisirs	Réemploi, recyclage	ECOLOGIC	PA de Tournebise 4 rue Gutenberg 44118 La Chevrolière
Bois	Recyclage (Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules)	BOILON/PAPREC	Lempty/Saint-Ours-Les-Roches
Batteries	Neutralisation, recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Placoplâtre	Recyclage	PAPREC	30 route des Volcans 63230 Saint-Ours-

			Envoyé en préfecture le 10/07/2025
			Reçu en préfecture le 10/07/2025
			Publié le
Bouteilles et cartouches de gaz	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Extincteurs	Recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Textile	Réemploi, recyclage	MAINS OUVERTES EMMAÜS 63	/ Gerzat/Puy Guillaume

Le Pôle de valorisation VERNEA

Présentation

Le Pôle de valorisation VERNEA est situé 1 chemin de Beaulieu à Clermont-Ferrand à proximité du centre de stockage de Puy-Long.

Le pôle comprend :

- une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site,
- une unité de valorisation biologique composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
- une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique,
- une plateforme de compostage des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles,
- une unité de valorisation énergétique d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique,
- une unité de stabilisation biologique, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, qui permet de réduire d'environ 35 % la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

Quantités traitées (en tonnes)

Sur le pôle Vernea, Clermont Auvergne Métropole transporte les déchets des collectes suivantes :

- collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
- collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)
- collecte des encombrants en déchèterie
- collecte des déchets verts en déchèterie (en partie)

DEVENIR DES DÉCHETS APPORTÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET TRAITÉS SUR VERNEA (EN TONNES)	2023	2024	Evolution
Machefers	8376	8433	+0.68%
Métaux	1783	1795	+0.68%
Stabilisat, cendres et indésirables orientés en ISDND*	11688	11769	+0.70%
Energie	38574	38868	+0.76%
Compost	4453	4780	+7.34%
Biogaz	4553	5233	+14.95%

* ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

	Projet / Opération	CAM-F020	V 1.0
	Titre du document	Pages : 18 / 39	

Présentation

Le Centre de tri de la société PAPREC est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand.
Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat programme de durée avec CITEO pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d’emballages sur la base du barème F. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

Localisation des repreneurs

Matériaux	Repreneur	Adresse (siège social)
Cartons	REVIPAC	23-25 rue d'Aumnaie 75009 Paris
Briques alimentaires	REVIPAC	23-25 rue d'Aumnaie 75009 Paris
Bouteilles, pots et barquettes en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13 cours de Valmy 92070 La Défense
Emballages en aluminium	REGEAL AFFIMET	101 route de Choisy BP 809 60208 Compiègne cedex
Petit aluminium	PREZERO PYRAL GMBH	Carl-Schiffner – Strasse 37 09599 Freiberg Allemagne
Journaux – magazines – papiers	NORSKE SKOG	Route Jean-Charles Pellerin 88194 Golbey Cedex
Verre	OI-FRANCE SAS	64 boulevard du 11 novembre 1918 BP 1228 69611 Villeurbanne cedex
Papier récupéré	SAICA PAPER	573 route des Ortis 26240 Laveyron
Papier bureautique	PAPREC FRANCE	5-7 rue des Pilliers de la Chauvinières CS 60195 44802 Saint-Herblain cedex

Fonctionnement

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des collectes sélectives en porte-à-porte (papiers-cartons, bouteilles, pots et barquettes en plastique, emballages métalliques),
- les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles en plastique),
- les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet de prendre en compte les erreurs de tri des ménages (déchets transférés vers le pôle de valorisation VERNEA) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Les emballages en verre sont déposés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.

	2023	2024	Evolution
Journaux / magazines	2 860,05	2 482,85	- 13,19%
Cartons et EMR	4 177,52	3 544,12	-15,16%
Bureautique	448,90	512,58	+ 14,19%
Gros de magasin	1 313,96	1 361,42	+ 3,61%
Briques alimentaires ELA	224,11	221,56	- 1,14 %
Bouteilles plastique PET	696,23	580,73	-16,59 %
Bouteilles plastique PEHD Pots et barquettes PET-PP-PS-PEHD	590,11	434,69	-26,34%
Flux développement	499,50	467,84	-6,34%
Plastique ECT	251,26	222,30	-11,53%
Emballages acier	436,88	346,24	- 20,75%
Emballages aluminium	118,13	122,70	+3,87%
Petit aluminium	111,23	93,65	-15,81%
Refus	5 866,16	6 481,30	+10,49%
Déclassement		560,88	/
TOTAL	17 594,04	17 432,86	- 0,92%

Malgré la simplification des consignes de tri, la quantité des déchets triés baisse par rapport à 2023 (- 0,92 %).

Les flux « emballages » baissent (-16,59 % pour les bouteilles PEHD, -20.75% pour les emballages en acier, -15,81% pour le petit aluminium).

Depuis 2018, les quantités de journaux-magazines diminuent chaque année : - 8,93 % en 2018, - 10,87 % en 2019, - 17,51 % en 2020, -25,98 % en 2021, -33,73 % en 2022, -9,09 % en 2023, -13,19 % en 2024.

Ceci peut s'expliquer par la présence de plus en plus importante d'autocollants « stop pub » sur les boîtes aux lettres, une diminution du gisement (baisse de 40% de la consommation de papier en Europe depuis 10 ans) ainsi que de l'évolution de la consommation des usagers qui se tournent de plus en plus vers les formats d'informations numériques.

Le taux d'acceptabilité, mettant en évidence le niveau de qualité de tri, passe en 2024 à 62,82 % contre 66,66 % en 2023.

Concernant les erreurs de tri, les analyses effectuées apportent les éclaircissements suivants :

- une partie des refus de tri sont des "déchets lourds" : sacs poubelles noirs, bouteilles en plastique non-vidées, emballages en verre,
- une partie des refus de tri est composée de déchets imbriqués (ex : pot en plastique dans une boîte de conserve)
- une partie des refus est composée de sacs noirs comprenant essentiellement des emballages et des papiers.

4. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire

En 2015, le VALTOM a adopté le plan d'actions VALORDOM 2, qui inscrit la prévention des déchets et l'économie circulaire au centre des orientations du syndicat et de ses collectivités adhérentes pour les dix prochaines années. « Produire moins de déchets, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriales » sont les piliers de ce programme.

Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage et le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques : les outils opérationnels de VALORDOM 2

Le VALTOM ayant été labellisé Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage (TZDZG), c'est dans ce cadre que Clermont Auvergne Métropole a contractualisé avec le VALTOM pour la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs Economie Circulaire (CODEC) visant à développer les actions relatives à la prévention des déchets ainsi qu'à l'économie circulaire sur la période 2018-2020. Par ailleurs, le VALTOM et ses adhérents ont co-construit un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) destiné à développer les solutions de valorisation des biodéchets avec notamment la mise en œuvre d'un réseau de guides et maitres composteurs.

Un nouvel outil : le Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC)

En 2021, le VALTOM a souhaité poursuivre les soutiens financiers et matériels auprès des collectivités adhérentes afin de maintenir la dynamique enclenchée. Ce soutien se matérialise sous la forme d'un nouveau programme de prévention-économie circulaire appelé Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC). En s'engageant dans cette dynamique, le VALTOM et ses collectivités adhérentes doivent participer à l'attente des objectifs définis dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) et la loi Climat et Résilience du 24 août 2021.

Le CODOEC a été adopté par le Conseil Métropolitain le 10 novembre 2022.

Principales dispositions du CODOEC :

- le dispositif couvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026,
- les actions du CODOEC sont réparties au sein de 5 axes d'intervention : Eco-exemplarité de la Collectivité en matière de déchets, Dynamique avec les acteurs économiques, Consommation responsable, Allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation) et gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (filières de tri, collectes performantes, hiérarchie des modes de valorisation)
- les objectifs à atteindre sont définis par la réglementation et les orientations nationales et locales

	Valeur VALTOM	Valeur Clermont Auvergne Métropole	Objectifs 2026	Point d'étape Clermont Auvergne Métropole 2024
Améliorer la valorisation matière des DMA dont déchets dangereux et inertes (taux de valorisation/ (2018) matière)	52.2 %	49.2 %	55 % ***	54,25%
Valeur DMA Non Dangereux Non Inertes (taux de valorisation matière) / (2018)	49,9 %	44.3 %		nc
Améliorer la valorisation globale / (2018)	87 %	86.8 %	92 % ***	nc
Réduire les DMA 2015 (taux de réduction. kg/hab.)	541,7 kg/hab.	513.9 kg/hab.	- 8 % *	-2,88%
Réduire les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 2018 (taux de réduction. kg/hab.)	212 kg/hab.	230.1 kg/hab.	- 37,5 % ***	-10,22%
Réduire les biodéchets dans les OMR 2018 (taux de réduction. kg/hab.)	71 kg/hab.	72.7 kg/hab.	- 50 % ***	nc
Réduire les emballages et papiers présents dans les 2018	77 kg/hab.	89.7 kg/hab.	- 50 % ***	nc

OMR (taux de réduction. kg/hab.)					Envoyé en préfecture le 10/07/2025	
Réduire les déchets valorisables (hors organiques et emballages/papiers) présents dans les OMR2018					Reçu en préfecture le 10/07/2025	
(taux de réduction. kg/hab.)					Publié le	
25 kg/hab. 26.2 kg/hab.					ID : 063-246300701-20250710-DEL20250627_098-DE	
Réduire les encombrants 2018					49,8 kg/hab. 26.6 kg/hab.	- 25 % *** nc
(taux de réduction. kg/hab.)						- 21 % *** -22,22%
Réduire les RTCS 2018					21 % 13 %	19,5 % *** 37,2%
(taux de RTCS dans la CS)						
Augmenter la quantité de biodéchets alimentaires orientés vers l'unité de méthanisation du VALTOM2018					16,6 kg/hab. 11.3 kg/hab.	300 % *** nc
(taux d'augmentation. kg/hab.)						
Réduire les végétaux collectés en déchèterie (taux de réduction. kg/hab.)					2018 54,7 kg/hab. 38.4 kg/hab.	- 12 % *** +3,65%
Développer réemploi et réutilisation / (2018)					0,4 % 0,2 %	2.7 % * 0,3%
Développer réemploi et réutilisation :						
Part des déchèteries équipées de zones de dépôt/ pour le réemploi, collectées par un acteur de l'ESS du réemploi ou par une gestion interne.					/ /	80 % *** 14,3%

* SRADDET

** Loi AGECE

*** Objectifs propres au VALTOM

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Clermont Auvergne Métropole sur la période 2024-2029

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le
ID : 063-246300701-20250710-DEL20250627_098-DE

Tout au long de l'année 2023, le bureau d'études Verdictité a accompagné la direction gestion des déchets dans l'élaboration de son PLPDMA. Ce plan regroupe un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs de réduction de déchets, notamment celui fixé par la région Auvergne Rhône Alpes : -15% de déchets ménagers et assimilés entre 2015 et 2031. Il a été adopté par le Conseil Métropolitain le 15 décembre 2023.

Le PLPDMA se décompose en 13 fiches actions regroupées en 6 axes :

Axe	N° action	Action	Potentiel de réduction en kg/habitant)
AXE 1 : Etre exemplaire en matière de prévention des	1	Sensibiliser les élus et les agents de la Métropole à la réduction des déchets	0,5
AXE 2 : Donner de la visibilité à la prévention des déchets sur le territoire	2	Communiquer sur la prévention des déchets auprès du Grand Public	1,9
	3	Assurer la prévention des déchets lors des événements	0,5
AXE 3 : Adapter les limites du service public	4	Adapter le service de collecte aux besoins actuels	8,5
	5	Diminuer le nombre de non-ménages collectés par Clermont Auvergne Métropole	14,1
	6	Diminuer les déchets en déchetteries	9,6
AXE 4 : Réduire les produits de cuisine et de jardin	7	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0,4
	8	Déployer la pratique du compostage partagé	1,5
	9	Poursuivre le développement du compostage individuel	2,9
	10	Favoriser la création d'un service global de broyage de végétaux	6,1
	11	Faire évoluer nos espaces verts	2,9
AXE 5 : Augmenter la durée de vie des produits	12	Accompagner les acteurs du réemploi et de la réparation	3,4
AXE 6 : Favoriser les actions en faveur de la consommation responsable	13	Promouvoir, sensibiliser et former les non-ménages aux alternatives zéro-déchet	1,3
TOTAL			53,8

Les actions nouvelles menées en 2024 :

Afin de rendre opérationnels les objectifs de PLPDMA, un nouveau règlement de collecte a été adopté en 2024. Celui-ci définit précisément les limites du service public de gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole :

“La production de déchets assimilés des non-ménages ne sera pas prise en charge par le service public, au-delà du seuil fixé :

- Soit au-delà de 10 bacs 660L/semaines = 6 600L
- Soit 3 colonnes de 3 à 4,5m3 sous conditions de tri : 1 pour les ordures ménagères résiduelles, 1 pour papiers/emballages, 1 pour cartons (hors verre).
- Un volume de 1 600L supplémentaire en bacs peut être ajouté pour les biodéchets.

Ce volume correspond au volume maximal pris en charge chaque semaine par le service de gestion des déchets. Au-delà de cette limite, les déchets ne sont pas pris en charge, conformément à l'article R.2224-26 II du CGCT.” L'application de cette règle devrait s'appliquer progressivement à l'ensemble des non-ménages (entreprises, associations, administrations...)

Dans la continuité, un règlement des déchèteries sera adopté en 2025 pour mieux encadrer ce service.

Le dispositif “bureau sans corbeille” a été expérimenté dans plusieurs services de Clermont Auvergne Métropole. Cette action s'inscrit dans l'axe “exemplarité de la Métropole” et consiste à installer des bacs de tri collectifs dans les étages à la place des poubelles individuelles. L'objectif est d'améliorer le tri et d'inciter les agents à réduire leurs déchets. L'expérimentation ayant été une réussite, le dispositif sera étendu à l'ensemble des bâtiments administratifs de la Métropole en 2025.

S'inscrivant dans ce même axe, une collecte de compact-disque a été mis en œuvre au sein des équipements de la Métropole (services informatiques, médiathèques...). 109 kg de CD ont été envoyé en filière de recyclage en 2024.

La plupart des autres axes s'inscrivent dans la continuité d'actions déjà menées les années précédentes. Voir ci-dessous.

	Projet / Opération	CAM-F020	V 1.0
	Titre du document	Pages : 23 / 39	

Réduction

Les biodéchets

Afin de valoriser un maximum de déchets organiques, des composteurs sont proposés sans contrepartie financière aux usagers.

Nombre de composteurs en place depuis 2014 (distribués par Clermont Auvergne Métropole)	2023	2024	Évolution
Composteurs individuels de jardins	5 540	9 219	+ 66,41%
Composteurs en pied d'immeubles	319 (50 sites accompagnés)	456 (81 sites accompagnés)	+ 42,95 % (+62,00 % de sites accompagnés)
Composteurs d'établissements	172	234	+ 36,05 %
Composteurs de jardins partagés	51	54	+ 5,88 %
Composteur de centre-bourg	27	29	+ 7,41 %
Archipel des Salins	1	1	/
Total	6 110	9 993	+ 63,55 %

Nous observons une très forte augmentation des implantations de composteurs sur le territoire de la métropole (+ 63,55%). Cette progression rapide s'explique par la médiatisation et les campagnes de communication sur l'obligation du tri à la source des déchets organiques à partir du 1er janvier 2024 pour tous. Par ailleurs, une rupture de stock de composteurs en 2023 a entraîné un décalage des livraisons sur 2024.

Auparavant réservés aux logements ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau), les composteurs individuels de jardin sont à présent proposés gratuitement à l'ensemble des maisons avec un espace vert.

Les implantations de composteurs partagés progressent également : 43% pour les composteurs en pied d'immeuble et 7% pour les composteurs de centre-bourg avec, pour chaque site, dix à vingt foyers qui utilisent ces dispositifs.

Avant 2020, les composteurs partagés étaient distribués en immeuble sans accompagnement particulier. Depuis la création de la cellule "compostage", des guides et maîtres composteurs accompagnent les habitants pour adopter les bons gestes. En 2023, ils étaient 3 agents.

L'Archipel des Salins

Projet retenu dans le cadre du budget participatif de la Ville de Clermont-Ferrand, l'Archipel des Salins a été inaugurée le 27 novembre 2021. Cet espace géré par l'Association Terra Preta vise à apporter une solution aux habitants du centre-ville de Clermont-Ferrand qui souhaitent trier leurs biodéchets. Les habitants peuvent déposer leurs épluchures et restes de repas, l'association se charge ensuite de les composter.

Apport de biodéchets sur l'Archipel des Salins (en tonne)	2023	2024	Evolution
Apport total des usagers (particuliers et professionnels)	56,6	66,0	+16,55%
Quantités compostées sur place	24,8	37,0	+48,99%
Quantité intégrée à la collecte des biodéchets	31,8	29,0	-8,79%

Le site ne permettant pas de composter tous les déchets sur place, une partie est collectée et conduite au méthaniseur Vernea. (44% des apports en 2024 ont été orientées vers cet exutoire).

Le gaspillage alimentaire

11 programmes de réduction des déchets dont le gaspillage alimentaire ont été mis en place en 2024, à travers un dispositif « Établissement Témoin » sur les communes de Clermont-Ferrand (écoles Jean Zay et Charles Perrault, lycée Jeanne d'Arc, association "Ma Chance Moi Aussi", école supérieure d'Art), Lempdes (école La Fleurie et collège Antoine de Saint Exupéry), Aubière (écoles Saint Joseph et Beaudonnat), Saint-Genès-Champagnelle (Château de Theix) et Blanzat (école Louis Blanc).

Le jardinage au naturel

Afin d'accompagner le jardinage au naturel, 12 000 sacs de compost de 40 litres ont été distribués gratuitement dans les 7 déchèteries de la Métropole au mois d'avril. Ce compost provenait de l'usine VERNEA et était constitué de déchets issus de la collecte des biodéchets.

La collecte des sapins de Noël (+ visuel collecte des sapins)

Depuis 2020, Clermont Auvergne Métropole met en place un dispositif de collecte de sapins de mi-décembre à fin janvier.

Collecte des sapins	2023	2024	Evolution
Nombre de points de collecte	41	40	-2,44%
Nombre de sapins collectés	4 603	4 747	+3,13%
Poids estimatif (en tonnes)	27,62	28,48	+3,13%

On observe une légère augmentation du nombre de sapins déposés malgré le retrait d'un site de collecte en raison des travaux sur le centre-ville de Clermont-Ferrand.

60 % ont été broyés pour un usage de litière en écurie. Les autres sapins ont été conduits vers des plateformes de compostage.

Outre la réduction du nombre de dépôts sauvages dans les rues, cette opération a permis de valoriser localement plus de 28 tonnes de déchets verts.

Les éco-manifestations

Afin d'accompagner les organisateurs dans une démarche d'éco-manifestation, divers équipements sont proposés :

- mise à disposition gratuite de bacs poubelles adaptés à la production de déchets (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets, verre),
- mise à disposition de porte-sacs bi-flux avec signalétique pour faciliter le tri des déchets,
- stand de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets,
- prêt de gobelets réutilisables via un Esat qui assure la gestion du stock et le lavage.

Les Eco-manifestations	2023	2024	Evolution
Nombre de manifestations accompagnées	157	180	+14,65%
Nombre de bacs mis à disposition pour manifestations	1 175	1 347	+14,64%
Nombre de colonnes mises à disposition pour manifestations	2	3	/
Nombre de porte-sacs mis à disposition pour manifestations	499	572	+14,63%
Nombre de gobelets mis à disposition	21 000	30 770	+46,52%

Les mises à dispositions progressent en 2024, notamment les retraits de gobelets réutilisables qui augmentent de 46%.

En 2024, la collecte des manifestations représente 35 tonnes de déchets : 22,33 tonnes de déchets non recyclables, 12,28 tonnes de papiers et emballages et 0,34 tonnes de biodéchets.

L'accompagnement des professionnels

À la suite de sollicitations, différentes structures professionnelles sont accompagnées chaque année pour optimiser la gestion de leurs déchets. Ce dispositif comprend une phase de diagnostic et un plan d'action (mise à jour de la signalétique, réadaptation des équipements de tri, réunion d'information, consignes pour réduire la production de déchets...).

Accompagnement des professionnels	2023	2024	Evolution
Nombre de structures	394	327	-17,01%

En 2024, 327 structures professionnelles (entreprises, administrations, associations) ont bénéficié d'un accompagnement de la part des agents de la Métropole ou son prestataire (Véolia). Dans la plupart des cas, un plan d'actions (formations, animations...) a été mis en œuvre.

L'accompagnement des « cleanwalk »

Souvent à l'initiative de citoyens, des opérations de nettoyage d'espaces publics se développent depuis quelques années. Une journée internationale en septembre est dédiée à cette activité « world clean up day ».

Pour accompagner ces initiatives, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole met à disposition, sans contrepartie financière, des pinces, gants, sacs poubelles et pesons aux organisateurs.

Accompagnement cleanwalk	2023	2024	Evolution
Nombre d'accompagnements de cleanwalk	27	28	+3,70%
Quantité de déchets collectés (en kg)	1 118,70	1 503,5	+34,40 %

En 2024, 28 cleanwalks organisées par diverses structures ont bénéficié de ces prêts. Plus d'une tonne et demie de déchets ont ainsi été collectées et traitées dans les filières agréées.

Le réemploi

La ressourcerie « Jerecycle Parc »

La ressourcerie « Jerecycle Parc » collecte différents objets, vêtements, meubles... qu'elle remet en état et revend dans son magasin. Clermont Auvergne Métropole participe au financement de cette action en fonction des quantités collectées.

	2023	2024	Évolution
Quantité d'objets collectés (en tonnes)	90,25	79,19	-12,25%

En 2024, les apports ont diminué par rapport à 2023. Les habitants cherchent de plus en plus à vendre eux même leurs objets.

L'association « Tous deux roues »

L'association « Tous deux roues » récupère et répare des vélos.

Fin 2017, Clermont Auvergne Métropole a signé une convention avec l'association comportant un volet d'aide à l'insertion par l'activité économique et un volet d'aide au titre de la prévention des déchets en fonction des quantités collectées.

	2023	2024	Évolution
Quantité de vélos collectés (en tonnes)	5,76	6,22	+7,92%

L'association « Raboule »

L'association Raboule propose des emballages lavables consignés. Ils interviennent auprès des professionnels et usagers de la restauration, ainsi que les secteurs connexes de la restauration : métiers de bouche et événementiel. Clermont Auvergne Métropole aide cette association qui œuvre dans la réduction des emballages à usage unique.

	2023	2024	Évolution
Nombre de contenants mis à disposition	16 342	17 051	+4,34%
Quantité de déchets évités (en kg)	500	491	-1,80%

En 2024, l'association a participé à 8 événements et organisé 16 buffets "zéro déchet". Les restaurateurs qui ne sont que 3 à utiliser ce dispositif "Raboule".

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 063-246300701-20250710-DEL20250627_098-DE

Les give-box et les gratifierias

Afin d'inciter au don d'objets, des give-box sont installées dans différents lieux de la Métropole. Pour cela, de vieilles armoires sont customisées par des artistes graffeurs dans le cadre d'ateliers. Un fond d'objets est fourni par Clermont Métropole au démarrage afin de lancer la give-box. Il s'agit d'objets culturels (livres, BD, CD, DVD, jeux-vidéos, jouets...) récupérés en déchèterie dans le cadre d'une collecte encadrée.

Dans le même esprit, la direction gestion des déchets organise des gratifierias lors d'événements. Les visiteurs peuvent prendre et/ou donner des objets (livres, CD, DVD, jeux, jouets, objets de décoration...)

	2023	2024	Évolution
Nombre de give-box installées par Clermont Auvergne Métropole	54	53	-1,85%
Nombre de gratifieria	3	4	+33,33%

5. LA COMMUNICATION ET LES ANIMATIONS

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le



ID : 063-246300701-20250710-DEL20250627_098-DE

Les outils de communication

Chaque année, divers documents destinés à faciliter le tri et à sensibiliser à la réduction des déchets sont distribués aux habitants.

Après une distribution en 2021 dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la Métropole, **le mémo du tri** est mis à disposition dans les différents lieux publics (Mairies, médiathèques, piscines...). Celui-ci indique les papiers et emballages à déposer dans le bac à couvercle jaune.

En 2024, une **plaquette "jetons moins, trions plus"** a été réalisée et mis à disposition dans les mairies et équipements de la Métropole. Celle-ci aborde les consignes de tri et les actions pour réduire ses déchets.

Les autocollants consignes de tri (*déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets*) sont posés à l'intérieur des couvercles ou sur les cuves des bacs.

Des sacs de précollecte ont été réalisés afin de faciliter le tri et le transport des déchets des habitants de leurs logements jusqu'aux équipements de collecte (bac ou colonne). Ils sont fabriqués avec du plastique recyclé et sont distribués aux personnes habitants en logements collectifs (immeubles, résidences étudiants...) ou en maisons de centre-bourgs rattachées à des points d'apports. Lors des implantations de nouvelles colonnes (déchets non recyclables, papiers et emballages, verre), un **flyer personnalisé** pour chaque site accompagne cette distribution.

Des panneaux indiquant les consignes de tri sont distribués dans les immeubles afin d'être installés dans les locaux poubelles.

Des avis « erreurs de tri » sont apposés sur les bacs lors des contrôles qualité. Ils permettent d'indiquer aux habitants les gestes à ne pas faire (pas de verre dans les bacs, pas de déchets verts, pas de gravats, pas de textile...).

En cas d'erreurs importantes, le bac est refusé à la collecte et un scotch est collé sur le couvercle. Les agents de la Direction gestion des déchets rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

Des autocollants « stop pub » sont mis à la disposition des habitants dans les lieux publics (mairies, accueil de Clermont Auvergne Métropole, centres socio-culturels, piscines, médiathèques...)

Le guide pratique « vos biodéchets nourrissent la terre » fait partie du kit compost (avec un composteur, un bioseau et un aérateur de compost) distribué aux habitants de maison individuelle avec jardin ayant sollicité un composteur.

Lors des installations de **composteurs partagés** en pied d'immeuble ou en centre-bourg, les participants reçoivent un bioseau avec un autocollant indiquant les déchets à trier. **Des affiches et des panneaux** sont installés sur les composteurs afin de donner les gestes à pratiquer pour bien composter et la démarche pour participer.

Des goodies sont offerts lors de diverses manifestations (salons, kermesses, formations, stands d'informations...). Ceux-ci sont fabriqués à partir de matériaux recyclés (crayon de papier en jeans, sac de course en bouteilles plastiques, gourdes réutilisables, sacs à vrac...).

Des panneaux et des autocollants sont installés dans les restaurants collectifs (restaurants universitaires, d'entreprises, collèges, lycées...) pour faciliter le tri des papiers/emballages et des biodéchets.

Le **flyer « pique-nique zéro déchet »** est distribué aux enfants participants à des événements. Il présente différentes techniques pour réduire sa production de déchets lors de sorties scolaires.

Une plaquette et une rubrique du site internet sont consacrées aux **déchets des professionnels**. Elles indiquent les déchets acceptés dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et assimilés et invitent les professionnels à s'adresser à la Chambre de Commerce et d'industrie pour les autres déchets liés à leurs activités.

L'ensemble de ces documents papiers sont disponibles en téléchargement sur le **site www.clermontmetropole.eu**. Le site Internet propose également différents outils pour les usagers : information sur les jours de collecte, formulaire concernant les demandes relatives aux bacs de déchets, conseils pour réduire les déchets...

	Projet / Opération	CAM-F020	V 1.0
	Titre du document	Pages : 28 / 39	

Les actions de communication

La relation usager

La Direction Gestion des Déchets dispose d'un standard téléphonique qui réceptionne l'ensemble des demandes liées à la gestion des déchets.

	2023 (sur 11 mois)	2024 (sur 12 mois)	Evolution
Nombre d'appels téléphoniques reçus	7 788	11 557	/

Du fait d'un problème technique, le nombre d'appels téléphoniques n'a pas été comptabilisé au mois de novembre 2023, on ne peut donc pas vraiment calculer une évolution précise par rapport à 2024 mais on observe toutefois une augmentation. Celle-ci reste inférieure aux années précédentes (14 335 appels en 2020). Les usagers réalisent de plus en plus leurs démarches en ligne en utilisant les formulaires du site internet, l'adresse mail ou l'application proxim'cité.

Depuis janvier 2022, le portail de Gestion de la Relation Usager "ICI" permet notamment de réaliser en ligne les demandes liées aux équipements de collecte des déchets.

Demandes via le portail ICI	2023	2024	Evolution
Nombre de demandes en ligne d'équipement, de retrait ou de réparation de bac-poubelle	3 242	3 330	+2,71%
Nombre de demandes en ligne de remplacement de bac-poubelle (vol, incendie)	960	805	-16,15%
Nombre de demandes en ligne de dotation en sacs	85	63	-25,88%
Nombre de demandes en ligne de composteurs individuels de jardins	3 807	2 246	-41,00%
Nombre de demandes en ligne de composteurs en pied d'immeuble	30	26	-13,33%
TOTAL	8 124	6 470	-20,36%

Du fait d'une méditation importante de l'obligation du tri des déchets organiques au 1er janvier 2024, décembre 2023 avait enregistré une quantité exceptionnelle de demandes de composteurs individuelles. En 2024, ces demandes sont revenues à un niveau normal, ce qui explique cette diminution de 41%.

La campagne « être un as du tri, c'est... » (+ visuel campagne homme costume)

Face à une forte augmentation des erreurs de tri, cette campagne invitait les usagers à un meilleur tri. Dans un souci d'économie financière et d'optimisation, c'est une campagne réalisée en 2018 qui a été réutilisée pour cette campagne. Celle-ci a été réalisée sur les panneaux d'affichage, sur les flancs de bus et sur internet avec une vidéo en motion design.

L'ensemble des camions de collecte bénéficie d'un **covering**. En 2024, il s'agit d'une campagne sur les différents éco-gestes (achat seconde main, tri des papiers/emballages, compostage). (photo camion de collecte avec covering)

Trans'Urbaines 2024 : décoration de 8 colonnes à verre (+ photo transurbaines)

Depuis 2016, un partenariat a été mis en place avec le festival d'arts urbains « Les Trans'Urbaines ». Ainsi, des colonnes à verre, des bacs de collecte sélective et même un camion benne ont été décorés par les artistes graffeurs locaux.

En 2024, 6 colonnes à verre ont été graffées lors d'une performance en public place de Jaude.

Par ailleurs, une colonne "papiers emballages" et une colonne "déchets non recyclables" ont été graffées sur le site du Crous. Cette opération faisait suite au travail mené par une étudiante en psychologie qui mettait en avant le manque de visibilité de ces équipements dans les cités universitaires, ceci pouvant expliquer en partie le manque de participation de ce public au geste de tri observé lors de l'évaluation de la politique de collecte des déchets de la Métropole en 2022.

Soirée Electro Dead Party (+ photo soirée electro dead party)

Ouverte depuis 2 ans, la déchèterie de Gerzat connaît une fréquentation en hausse mais reste moins populaire que les autres déchèteries similaires (Gravanches, Romagnat, Cournon/Lempdes).

Afin de mieux la faire connaître et rappeler l'importance de trier les déchets électroniques, une soirée « Electro Dead Party » animée par le collectif CONTRPOINT (Delayre, SQM97, Solone et DZRDR) a été organisée.

Les personnes préalablement inscrites devaient se rendre place des Bughes avec un déchet électronique (portable HS, sèche-cheveux, pile...) et une navette les conduisait sur le lieu tenu secret : la déchèterie de Gerzat. Près de 200 personnes ont participé à cet événement festif.

L'exposition « jetons moins, trions plus » (+ visuel affiche)

A travers 15 panneaux, cette exposition explique et présente des réflexes et des gestes à mettre en œuvre au quotidien pour limiter sa production de déchets, mais aussi pour faciliter leur recyclage et éventuellement leur réutilisation lorsque cette solution est possible. En 2024, elle a été installée à l'école supérieure Bansac (Clermont-Ferrand), au collège Joliot Curie (Aubière) et au Crous (Clermont-Ferrand).

Les outils d'animations mis à disposition

Fort d'une expérience de plusieurs années, le pôle animation de la Direction Gestion des Déchets a conçu plusieurs outils d'animation :

- l'escape game "Enzymis" sur le thème de la pollution plastique, du tri et de la réduction des déchets,
- le sentier du tri : différents ateliers en autonomie pour acquérir les bons réflexes en matière de gestion des déchets,
- les mallettes pédagogiques : « Tri Sam'Yster » pour les 3-6 ans et « Tri Porteur » pour les 6-12 ans permettant de mettre en œuvre rapidement un programme d'animations sur le thème des déchets,
- tapis à histoires : Bibo le sac et Sam Gratte

Des écoles de Clermont-Ferrand, Pont-du-Château et Le Cendre, les associations Zéro déchet Cébazat, Castel Grimpe (Pont-du-Château) et Uniscité, l'institut des métiers, l'école Vetagro Sup (Lempdes) en ont bénéficié gratuitement en 2024.

Les réunions d'information et les formations

Lors des accompagnements des professionnels ou à l'occasion d'interventions ponctuelles pour donner les consignes de tri, plusieurs animations sont proposées aux salariés. Plus de 150 réunions ont eu lieu en 2024, formant plus de 1 400 professionnels.

Duoday : la rencontre d'un professionnel et d'une personne en situation de handicap

Opération pilotée par l'ALGEEI (Association Laïque de Gestion d'Etablissements, d'Education et d'Insertion) en collaboration avec le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, le duoday consiste à proposer à des personnes en situation de handicap de suivre pendant une journée un professionnel. En 2024, deux personnes ont suivi un agent maître-composteur et une agente chargée de prévention au sein de la direction gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole.

La communication en porte à porte avec les volontaires Uniscité

Association engagée dans la transition écologique, l'association Uniscité propose plusieurs missions en lien avec l'Environnement. La direction gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole accompagne cette association en formant les volontaires aux consignes de tri et les techniques de communication engageante en porte à porte.

En 2024, les volontaires ont réalisé des actions de communication en porte à porte dans le cadre de la mise en place des abris-bacs biodéchets sur Pont-du-Château, Pérignat-lès-Sarliève et Montferrand.

Les animations scolaires

Afin d'expliquer la question des déchets aux plus jeunes, des programmes de sensibilisation sont proposés aux enseignants du premier et second degré. Ceux-ci sont assurés par deux agents de Clermont Auvergne Métropole et des animateurs du Réseau d'Éducation à l'Environnement Auvergne (REEA) dans le cadre d'un marché public.

Ce dispositif est mis en place en septembre en collaboration avec l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme et se poursuit tout au long de l'année scolaire.

Le programme se décompose en 3 à 7 animations dans chaque classe, en fonction des besoins de l'enseignant.e (consignes de tri, recyclage, consommation, réduction, traitement des ordures ménagères, compostage...).

D'autres établissements (lycées, centres de loisirs) bénéficient également de réunions d'information ou d'animations ponctuelles.

	Projet / Opération	CAM-F020	V 1.0
	Titre du document	Pages : 30 / 39	

Le théâtre forum : au tri’âtre

Fort d’une expérience de plus de 20 ans dans le spectacle jeune public en matière de protection de l’Environnement, la troupe du Petit Théâtre Vert a réalisé un nouveau projet basé sur les règles du théâtre forum. Ainsi, une scène abordant un thème des déchets (la fast-fashion, les smartphones, les déchets sauvages…) est jouée devant un public. Ce dernier est ensuite invité à réagir et à imaginer comment la scène aurait pu se passer autrement.

En 2024, ce spectacle a été joué au collège Joliot Curie d’Aubière.

Le défi « Mon Environnement et Moi »

Pour cette 9ème édition, ce concours a été lancé auprès des classes maternelles. Il consistait à créer une œuvre sur le thème "Mon Environnement et moi". 8 classes ont participé et ont bénéficié d'une demi-journée d'activité sur le thème de l'Environnement sur le site du CPIE Clerdôme à Saint-Genès-Champanelle. Cet événement permet aux enseignants de découvrir les thèmes d'animations proposés par Clermont Auvergne Métropole (déchets, biodiversité, rivière, eau). (+ photo défi)

Bilan des animations	2023			2024		
	Nombre participants	deNombre groupes	deNombre d’animations	Nombre participants	deNombre groupes	deNombre d’animations
Écoles maternelles	1 614	77	104	974	43	118
Écoles élémentaires	1 172	55	129	2 368	29	78
Centres de loisirs	255	3	3	300	2	2
Collèges	355	15	18	100	3	4
Lycées	220	7	7	116	5	3
Instituts spécialisés	42	4	4	170	7	15
Étudiants	729	11	11	449	11	13
Professionnels	1 048	60	60	1 440	157	48
Grand public	1 857	88	88	2 152	81	82
TOTAL	7 292	320	424	8 069	338	363

6. LE COÛT DU SERVICE

Les recettes

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le



ID : 063-246300701-20250710-DEL20250627_098-DE

Les recettes perçues par le service

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) constitue le financement principal du service de collecte et de traitement des déchets ménagers de Clermont Auvergne Métropole. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire en fonction de la valeur locative cadastrale du logement. Ce n'est donc pas la production d'ordures ménagères par les habitants du logement qui conditionne le montant de cette taxe, mais la taille du logement.

Le taux de la taxe (9,90%) n'évolue pas en 2024.

D'autres recettes financent le service : la vente des matières issues des collectes sélectives et des déchèteries (papier, emballages, verre, ferraille, carton...), et des soutiens versés par des éco-organismes (Citéo, Ecomaison, Eco-System, Eco-DDS...)

	2023	2024	Évolution
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	47 376 643 €	49 280 032 €	4,02 %
Taux	9,90 %	9,90 %	/ %

Les autres recettes

	2023	2024	Évolution
CITEO – Aide à la performance	4 537 536	4 538 133	+0,01%
Ventes de matériaux ACIER	93 470	92 380	-1,17%
Ventes de matériaux PAPIERS-CARTONS	954 907	1 041 448	+9,06%
COLLECTE			
Ventes de matériaux PLASTIQUE	237 819	276 967	+16,46%
Ventes de matériaux ALUMINIUM	55 685	82 721	+48,55%
Ventes de matériaux VERRE	181 812	185 444	+2,00%
Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	6 436	1 417	-77,98%
Participation des usagers pour la collecte des encombrants	15 168	16 636	+9,68%
Sous-total 1	6 082 832	6 235 146	+2,50%
DECHETERIES			
Dépôts des professionnels	56 520	63 105	+11,65%
ECOMAIISON (Mobilier, jouets, bricolage et jardin)	94 699	96 298	+1,69%
ECOSYSTEM (DEEE)	134 833	121 295	-10,04%
ECODDS	8 142	7 731	-5,05%
ECOLOGIC (Articles Sports et loisirs)	/	2 000	/
Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	303 456	297 378	-2,00%
Accès communes extérieures	168 096	121 113	-27,95%
Sous-total 2	765 746	726 583	-5,11%
DIVERS			
CODOEC - Reversement VALTOM	202 500	135 000	-33,33%
Vente d'une grue	4 600	0	/
DSIL Subvention contrat ruralité CE	/	27 800	/

Déclassement PAPREC Indemnisation		Envoyé en préfecture le 10/07/2025	
Sous-total 3		Reçu en préfecture le 10/07/2025	
		Publié le 40 227	
		ID : 063-246300701-20250710-DEL20250627_098-DE	
		207 100	-1,97%
TOTAL		7 055 678	+1,55%

Malgré des tonnages à la baisse sur certains flux, les recettes sont en très légère hausse (+1,55 %) du fait, notamment des niveaux de prix de reprise sur certains matériaux qui repartent, en 2024, à la hausse. Les prix 2023 étaient eux, anormalement bas.

Les dépenses (montants hors taxe avant proratisation)

MONTANT HT avant proratisation	LIBELLE	2023	2024	Évolution
Dépenses des collectes	Dépenses de fonctionnement liées à la collecte	17 976 487	18 983 098	+5,60%
	Frais de personnel	4 243 257	4 272 640	+0,69%
	Amortissements et frais financiers	1 636 374	1 767 773	+8,03%
	Droits de sortie du SBA	308	38 585	/
	Communication	369 045	362 773	-1,70%%
	Frais de structures	496 517	901 158	+81,50%
	Traitement des ordures ménagères résiduelles - VALTOM	9 669 415	9 930 275	+2,70%
	Traitement des déchets valorisables issus des collectes en porte à porte et en points d'apport volontaire - VALTOM	2 099 512	1 815 663	-13,52%
	Traitement des biodéchets collectés en porte à porte - VALTOM	904 962	976 458	+7,90%
	Total n°1	37 395 876	39 048 423	+4,42%
	Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries (Marchés)	1 503 015	1 547 673	+2,97%
	Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries (Autres)	851 294	829 722	-2,53%
	Frais de personnel Déchetterie Régie	2 311 998	2 446 152	+5,80%
	Traitement des encombrants non valorisables - VALTOM	506 779	542 477	+7,04%
	Traitement des déchets valorisables issus des déchetteries - VALTOM	1 628 932	1 338 109	-17,85%
Dépenses des déchetteries	Traitement des déchets verts - VALTOM	977 359	1 121 119	+14,71%
	Total n°2	7 779 376	7 825 252	+0,59%
Dépenses diverses VALTOM	Administration Générale, prévention, communication	325 786	795 633	+144,22%
	Mutualisation du transfert et du transport des déchets	904 962	904 128	-0.09%
	Total n°3	1 230 748	1 699 761	+38,11%
TOTAL		46 406 001	48 573 436	+4,67%

L’augmentation de 4% des dépenses s’explique par la hausse des révisions de prix des marchés. Les droits de sortie 2023 du SBA n’avaient été facturés que partiellement. Un rattrapage a été effectué en 2024. L’augmentation des frais de structure s’explique par un changement d’affectation des dépenses.

Principales prestations rémunérées à des entreprises (hors travaux et fournitures) :

Nature du service délégué	Titulaire du marché	Date de début de contrat	Durée du contrat	Montant TTC 2024
Marchés de services liés aux collectes et aux déchèteries				
C21-089 : Collecte des déchets ménagers et assimilés sur Clermont-Ferrand et nettoyage et désinfection des bacs	VEOLIA	01/01/2022	8 ans	9 342 929,39 €
22SF082 : Collecte des déchets ménagers et assimilés et désinfection de contenants sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	VEOLIA	01/01/2023	8 ans	7 183 683,93 €
22SF131 : Collecte du verre pour les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	PAPREC	01/01/2023	1 an reconductible 3 fois	346 036,27 €
23SF023 : Maintenance, gestion et fourniture des bacs roulants et lavage des mobiliers urbains de collecte sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole	SULO	24/03/2023	1 an reconductible 3 fois	1 831 978,22 €
22SF096 : Mise à disposition de contenants et traitement des déchets des déchèteries	VEOLIA	01/12/2022	4 ans	1 588 161,17 €
22-SF-164 Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques dans les déchèteries	CHIMIREC	01/01/2023	1 an renouvelable 3 fois	106 019,56 €
24024-01 : Animations scolaires concernant le Développement Durable – Lot n°1 Déchets	REEA	22/03/2024	2 ans renouvelable 1 fois	6 762,55 €
22SN103 : Déploiement de la technologie Cliiink valorisation du geste du tri du verre adaptable sur les colonnes de tri aériennes et enterrées	TERRADONNA	14/11/2022	5 ans ferme	48 697,47 €

Le coût aidé du service (en euros)



		2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
COLLECTES	Dépenses HT	34 009 043	37 395 876	39 048 423	+ 4,42 %
	Recettes	7 053 568	6 082 832	6 235 146	+ 2,50 %
	Coût HT	26 955 475	31 313 044	32 813 278	+ 4,79 %
DECHETERIES	Dépenses HT	6 850 762	7 779 376	7 825 252	+ 0,59 %
	Recettes	763 235	765 746	726 583	- 5,11 %
	Coût HT	6 323 403	7 013 630	7 098 669	+ 1,21 %
DIVERS	Dépenses HT	1 087 726	1 230 748	1 699 761	+ 38,11 %
	Recettes	0	207 100	203 027	-1,97 %
	Coût HT	1 087 726	1 023 648	1 496 734	+ 46,22 %
Coût du service HT		34 130 728	39 350 322	41 408 680	+ 5,23 %
Coût du service TTC		37 662 061	42 948 693	45 247 639	+ 5,35 %

7. LES CHIFFRES CLÉS

Les quantités collectées (en kg/hab)

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collecte à domicile et en apport volontaire	Déchets non recyclables	231,57	229,46	229,57	229,21	222,17	215,3	217,30	214,11	207,68	206,59
	Biodéchets	36,58	38,30	38,31	37,73	33,68	41,58	39,76	38,32	36,11	42,09
	Papiers et emballages	64,66	65,30	65,50	63,67	64,59	59,72	62,18	60,72	59,85	60,88
	Cartons pro	3,49	3,59	3,53	3,44	3,35	2,75	3,25	3,23	3,04	3,06
	PAV verre	24,09	24,32	25,20	25,74	26,03	26	26,52	26,51	25,84	25,36
	PAV papier	1,60	1,44	1,42	1,44	/	/	/	/	/	/
	PAV plastique	0,07	0,07	0,07	0,07	/	/	/	/	/	/
	PAV huile	0,15	0,22	/	/	/	/	/	/	/	/
	Collecte des encombrants à domicile	/	/	/	/	/	0,35	0,42	0,42	0,44	0,46
	Sous total	362,22	362,69	363,61	361,30	349,82	345,71	349,43	343,31	332,96	338,44
	Taux de valorisation matière	36,07 %	36,73 %	36,86 %	36,56 %	36,49 %	37,72 %	37,80 %	37,62 %	37,61%	38,94%
Collecte en déchèterie	Valorisé	116,70	119,35	125,43	114,23	108,05	91,96	116,13	121,24	124,21	138,97
	Non valorisé	25,12	24,64	26,37	25,98	37,82	19,15	34,82	22,76	21,12	21,71
	Sous total	141,82	143,99	151,80	140,21	145,87	111,11	150,95	144,00	145,33	160,68
	Taux de valorisation matière	82,29%	82,89%	82,63%	81,47%	74,07%	82,77%	76,94 %	84,19 %	85,47 %	86,49 %
	TOTAL	504,04	506,59	515,41	501,51	495,69	456,82	500,38	487,31	478,29	499,12
	Taux de valorisation matière	49,16 %	49,85 %	50,34 %	49,12 %	47,55%	48,67%	49,60 %	51,38 %	52,15 %	54,25 %

Le coût moyen du service par habitant (HT en euros)

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
 Reçu en préfecture le 10/07/2025
 Publié le
 ID : 063-246300701-20250710-DEL20250627_098-DE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût/hab collectes (collecte et traitement)	84,34 €	82,00 €	86,36€	85,88€	85,35 €	87,86 €	87,57 €	91,12 €	105,86 €	110,60 €
Coût/hab des déchèteries (collecte et traitement)	16,86 €	17,58 €	17,72€	17,54€	17,13 €	17,03 €	16,93€	20,58 €	23,71 €	23,93 €
Divers	4,72€	5,05 €	2,80€	3,30€	6,90 €	2,32 €	2,18 €	3,68€	3,46 €	5,04 €
TOTAL	105,92 €	104,63 €	106,88€	106,72€	109,38€	107,21€	106,68€	115,38€	133,04 €	139,57 €
Évolution	-12,13%	-1,22 €	+ 2,15 %	- 0,15 %	+ 2,49%	-1,98%	-0,49%	+8,15%	+15,31 %	+4,92%

8. L'ÉVOLUTION DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS

2000 Clermont Communauté exerce la compétence "Traitement des déchets ménagers et assimilés".

2001 Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.

2002 Clermont Communauté exerce la compétence "Collecte des déchets ménagers et assimilés".

Passage en régie de la collecte des communes de Cournon-d'Auvergne, Lempdes et Le Cendre.

2003 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Ferrand.

Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat.

Adoption du règlement de collecte communautaire.

2004 Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay.

Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon/Clermont-Fd.

2005 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper centre de Clermont-Ferrand.

Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Fd et Montferrand.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et de Cournon-d'Auvergne.

Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles.

Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchèteries de Saint-Genès-Champanelle et de Cournon-d'Auvergne.

Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

2006 Intégration d'Aulnat à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat.

Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre.

Simplification des jours et horaires de collecte.

2007 Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarliève.

Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchèteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Fd et Cournon.

Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

2008 Ouverture de la déchèterie à Pont-du-Château.

2009 Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long.

Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

2010 Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif.

Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.

2011 Développement de la collecte des biodéchets dans les cantines, hôtels, restaurants.

Signature d'un programme de réduction des déchets.

Réhabilitation de la déchèterie de Blanzat.

2012 Passage des "hauts-de-quai" des déchèteries en régie.

Réouverture de la déchèterie de Blanzat.

Lancement de l'extension des consignes de tri.

2013 Intégration des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri du bac jaune
Mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchèteries.

2014 Transfert de la compétence « traitement » au VALTOM.
Mise en place du Pass-Déchèterie.
Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

2015 Candidature de Clermont Communauté retenue dans le cadre du Plan de Relance national d'Eco-emballages (développement de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical, densification des points d'apport volontaires pour le verre)
Déchèterie de Romagnat - Réhabilitation des locaux des gardiens
Déchèterie des Gravanches – Réalisation d'un local D.E.E.E.

2016 Mise en place de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical
Densification des points d'apport volontaires pour le verre

2017 Rassemblement de la direction gestion des déchets en un lieu unique
Réhabilitation de la déchèterie de Cournon-Lempdes
Candidature de Clermont Auvergne Métropole à un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) auprès de l'ADEME

2018 Mise aux normes des déchèteries de Blanzat, Pont-du-Château et Gravanches (Clermont-Fd), réhabilitation/construction de la déchèterie de Cournon-Lempdes
Signature d'un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) avec le VALTOM
Meilleure intégration des points de collecte dans le paysage urbain : bacs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte
Réorganisation des tournées de collectes de la zone en régie et intégration de Pérignat-lès-Sarliève à ce secteur

2019 Poursuite du plan de déploiement de modes de collecte permettant une meilleure intégration urbaine des activités de collecte : conteneurs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte
Poursuite du plan de modernisation et de sécurisation des déchèteries (lancement de l'étude de réhabilitation/construction des déchèteries situées à Gerzat et à Saint-Genès-Champagnelle)
Participation au Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) piloté par le VALTOM sur le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire
Candidature au projet d'Extension des Consignes de tri lancé par Citéo.

2020 Crise sanitaire ayant nécessité des adaptations : protocole sanitaire, développement du télétravail, fermeture/adaptation des déchèteries, réorganisation des tournées de collecte (mono-ripage)

2021 Simplification des consignes de tri : 100 % des papiers et emballages vont dans le bac jaune. Inventaire du parc de bacs en place avec installation d'un dispositif électronique d'identification. 1ère phase de rénovation de la déchèterie de Romagnat. Le STGDO rentre dans sa phase opérationnelle

2022 Expérimentation d'une collecte de biodéchets en sacs sur Romagnat. Ouverture de la nouvelle déchèterie de Gerzat. Evaluation de la collecte des déchets ménagers. Lancement du Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire

2023 Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2024-2029

2024 Nouveau règlement de collecte, expérimentation des points d'apports volontaires biodéchets, début des travaux de la déchèterie de Pont-du-Château